



## Non restitution de bien confié pour nettoyage après incendie

Par **dodocesar\_old**, le **05/10/2007** à **12:30**

bonjour,

Suite à l'incendie de mon domicile survenu le 16 mai 2007, j'ai confié mes vêtements et linges de maison à la société de nettoyage déjà en charge de la décontamination de ma maison, afin que celle-ci les nettoie. Elle est venue fin mai les emporter après les avoir lister. Elle ne m'a rien fait signer à l'enlèvement. J'ai reçu le devis de nettoyage en date du 1 juin 2007 où était clairement noté notamment une robe de mariée. Bien sûr, la société ne m'a rien fait signer au retour. Ce n'est que presque 1 mois après le retour, une fois le répertoriage des mes vêtements terminé, que je me suis aperçue que la société ne m'avait pas rendu ma robe de mariée. J'ai téléphoné à la société en question plusieurs fois afin de lui parler du problème. Je n'ai jamais eu de réponse. J'en ai fait part également verbalement à mon expert ainsi qu'à l'expert d'assurance mais sans plus de résultat. Mon assureur m'a conseillé de faire une lettre recommandée avec accusé de réception à la société de décontamination afin d'obtenir une réponse.

Que me conseillez-vous?

Ce n'est déjà pas facile tous les jours de vivre après avoir subi un incendie, ce n'est pas pour en plus avoir à régler des problèmes de biens égarés ou pire.

D'avance merci pour votre soutien.  
Une maman désespérée

Par **Jurigaby**, le **05/10/2007** à **13:04**

Il a raison, faite une lettre recommandé AR.

Et si ils ne bougent pas, n'hésitez pas à agir devant le juge de proximité sur le fondement de la violation de l'obligation contractuelle du magasin .